

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL QUEL PROJET POUR DEMAIN ?

*Dans le prolongement de son Projet de Territoire, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG), soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, s'engage dans une démarche d'envergure : l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Son objectif ? Définir les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années dans un contexte territorial et législatif nouveau (évolution du périmètre de la Région, du code de l'urbanisme...). Le pays de Gex est unique, il se doit de se doter d'un document d'urbanisme innovant. Une large période de concertation s'ouvre donc pour réfléchir ensemble à l'avenir du territoire et construire un projet ambitieux, durable et partagé.*

### Le PLUiH en quelques mots

Le PLUiH règlemente l'**occupation des sols** du territoire intercommunal via la détermination de **règles de constructions** applicables à toutes les communes du Pays de Gex. À terme, ce PLUiH viendra remplacer l'ensemble des PLU communaux.

Le PLUiH constitue un outil indispensable à la concrétisation d'une **politique d'aménagement** clairement exprimée à travers le **projet de territoire** du Pays de Gex qui repose sur trois piliers :

- Un développement d'un urbanisme de projet ;
- Un développement cohérent du territoire ;
- Un ralentissement du rythme de construction ;

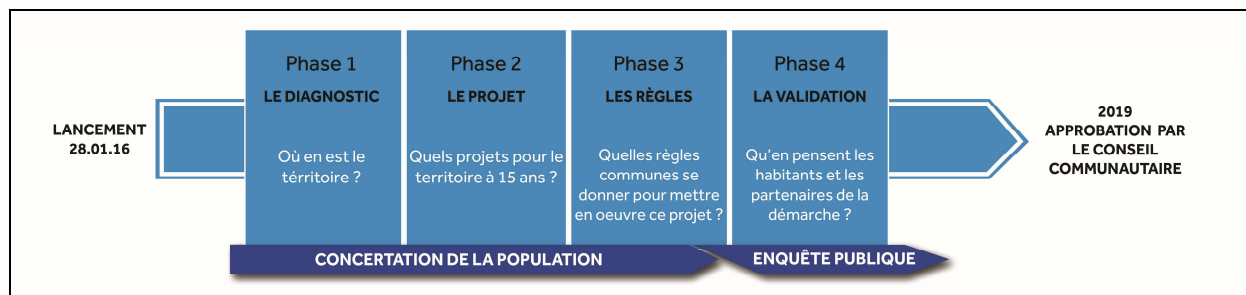
Ce PLUiH sera aussi l'occasion pour la CCPG d'affirmer **sa politique de logement** tout en **définissant** et programmant des investissements et des actions pour la mettre en œuvre.

Cette démarche PLUiH sera couplée à celle de **révision de son Schéma de Cohérence territoriale**, approuvé en juillet 2007. Celui-ci constitue depuis un cadre pour les documents de planification locaux que sont les PLU.

L'élaboration du PLUiH et la révision du SCoT constituent donc une opportunité de mettre en cohérence les projets de développement locaux à une échelle intercommunale **dans un souci de réponse aux besoins de ses habitants et au service d'un territoire volontaire, authentique et ouvert.**

### Un projet en 4 étapes clefs

Conformément au Code de l'urbanisme, l'élaboration du PLUiH de la CCPG s'articule en 4 grandes phases étroitement imbriquées :





## Une démarche partagée

L'élaboration du PLUiH doit être le moment privilégié pour organiser un débat avec les Gessiens quant à la nature et aux objectifs du projet mais également les associer pleinement à la démarche en instaurant un dialogue continu. Pour cela, la CCPG met en place un large dispositif de concertation et de communication qui s'appuie notamment sur les actions suivantes :

- Réunions publiques ;
- Articles via différents médias : internet, presse, bulletins municipaux ou intercommunaux... ;
- Registres d'information et d'observation en mairies et au siège de la CCPG ;
- Site internet dédié ;
- ....

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions permettra d'alimenter le projet de l'expertise d'usage des habitants.

Le Pays de Gex s'engage pour son avenir et souhaite y associer le plus grand nombre. Les rendez-vous du PLUiH seront annoncés au fur et à mesure de l'avancement du projet : mobilisez-vous !

Pour plus d'informations : <http://www.paysdegex.concertationpublique.com/>